



ACTE n° 2024D24
DELIBERATION portant sur le programme voirie communale 2024

Le dix-sept mai deux mille vingt-quatre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Denis MARTY, Maire.

Présents (9) : MARTY Denis, BENAZECH Roland, RISSE Sylvie, GOULESQUE Didier, PIETROPOLI Jean-Philippe, VERDIER Jean-Pierre, ROUTHE Jean Paul, DUCROS Alexandre, CORTESE Jean -Louis.

Absents excusés (6): SELAM Fatima, LEQUEUX Jean-Louis, DURAND Joelle, FAUGERES Karine, BLANC ANTES Danielle, FRAYSSINET Sylvie.

Pouvoirs (4) : SELAM Fatima donne pouvoir à VERDIER Jean Pierre, LEQUEUX Jean-Louis donne pouvoir à PIETROPOLI Jean Philippe, DURAND Joelle donne pouvoir à Denis MARTY, FAUGERES Karine donne pouvoir à GOULESQUE Didier.

Secrétaire de séance : VERDIER Jean-Pierre

2024D24 : Programme voirie communale 2024

Monsieur le Maire informe qu'à la suite de votre du BP 2024, il y a lieu de valider le programme opérationnel des travaux de voirie.

Il est à noter qu'une demande de financement avait été adressée au conseil départemental en février dernier pour un montant de 40 000 € TTC, soit 330333 € HT (CM du 9 février 2024, car aucune demande n'avait été présentée en 2023). Ce dernier en a accusé réception et attend désormais le détail de la tranche 2024 pour instruire le dossier de demande de subvention et par ailleurs, régler la question du financement y afférent.

Les travaux 2024 :

• Chemin Riou del Bosc 160 ml	5 440,00 € HT
• Chemin de Jouvenate 600 ml	27 809,00 € HT
• Chemin de l'Ichardie 300 ml	10 992,00 € HT
• Chemin de Raynauds Goussaudie 600 ml	23 000,00 € HT
• Chemin La Borie Blanche	10 000,00 € HT
• Lisses de l'Est 40 ml	2 727,60 € HT
• Chemin de Raoul 700 ml	30 500,00 € HT
• TOTAL :	110 468,60 € HT

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal :

- ⇒ Valide l'enveloppe identifiée pour 2024 à hauteur de 110 468,60 € HT et précise que celle-ci comporte le détail visé supra (*),
- ⇒ Autorise le Maire à demander les subventions et/ou tout financement nécessaire,
- ⇒ Autorise le Maire à signer tous documents utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Fait et délibéré en Mairie de Monestiés, les jour, mois et an ci-dessus.

Monsieur le Maire
Denis MARTY